

De chacun selon ses capacités, à chacun selon ses besoins

Voilà 80 ans, naissait un système de protection sociale solidaire et universel, géré majoritairement par les salariés.

Un concept inédit qui rencontra très vite ses détracteurs.

Progressivement, nos dirigeants et le patronat n'ont eu de cesse de vouloir en modifier le principe, en récupérer la gestion et en transférer le financement au privé, prétextant un déficit abyssal.

Il est temps de reconquérir notre Sécurité sociale, de retrouver une protection pour tous, à toutes les étapes de la vie, avec un financement équitable et juste.



Dossier réalisé par :
YVON HUET
GERARD LE PUELL
AMÉLIE MEFFRE
PASCAL SANTONI
MICHEL SCHEIDT
BRIGITTE YVRAY

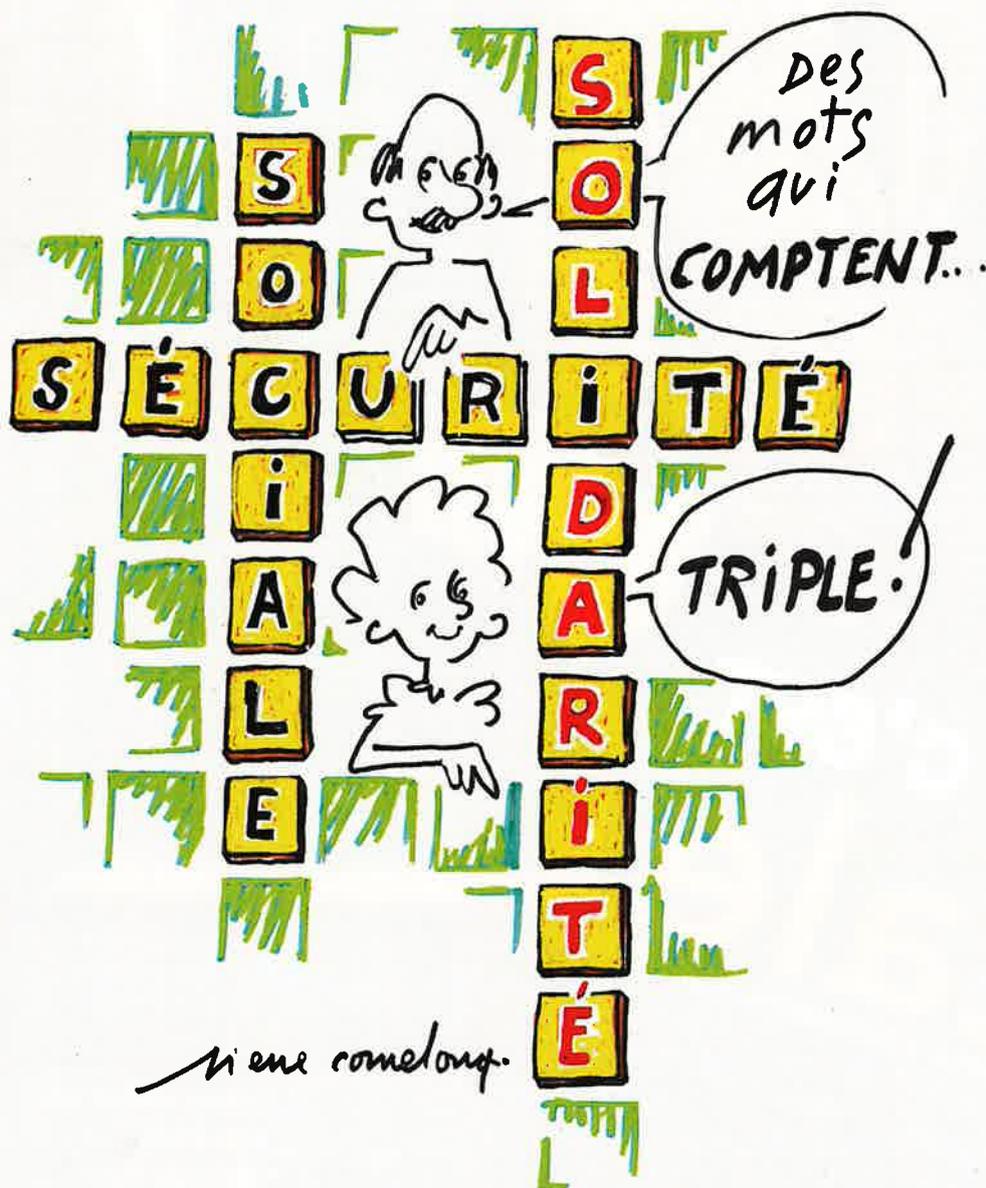
Pourquoi veulent-ils détruire la Sécu?

La Sécurité sociale fait partie de notre vie, de tout notre parcours de vie. À tel point que l'idée de sa disparition nous paraît inconcevable. C'est pourtant ce qu'envisagent froidement des dirigeants de sociétés et de gouvernements, de Paris à Washington. Pourquoi cette institution qui a fait la preuve de son utilité pour le bien-être de chacune et chacun leur est-elle insupportable ?

Dans une France détruite par la Seconde Guerre mondiale, ce qui paraissait impossible a été réalisé : instituer une protection sociale assurant « que chacun cotise selon ses moyens et reçoive selon ses besoins ». Cela a été possible grâce à un rapport de forces favorable au monde du travail et à ses représentants, notamment la Cgt, fortement engagée dans la Résistance, face à un patronat compromis avec le régime de collaboration avec l'occupant nazi. La création de la Sécurité sociale constitue une véritable révolution : une institution financée par des cotisations salariales et patronales et gérée par un conseil d'administration composé aux trois-quarts de représentants de salariés et d'un quart de ceux du patronat. C'est-à-dire une institution qui, par son financement et sa gestion, échappe totalement au marché et à sa loi prédatrice. C'est précisément ce qui est insupportable pour les tenants du marché libre et sans contrainte, d'autant que les dépenses de santé constituent un pactole bien tentant : les dépenses de la Sécurité sociale pour 2025 sont fixées à plus de 666 milliards d'euros, toutes branches confondues.

L'argumentaire des faux culs

C'est toujours au nom de la protection de la santé des Français et de la bonne gestion des comptes publics que les réformes ont progressivement fragilisé la Sécurité sociale. Il était difficile d'attaquer frontalement ses principes fondateurs : l'universalité, l'unité, l'uniformité, la gestion par les représentants des assurés. Les Français sont, en effet, forte-



ment attachés à leur système de protection sociale. Il a donc fallu au patronat, et aux gouvernements qui le soutenaient, adopter une stratégie particulièrement perverse. En premier lieu, mettre en cause son autonomie en stigmatisant son mode de gestion et la prétendue détérioration de la situation financière du régime.

Le mode de gestion a été remanié autoritairement dès 1967 avec les ordonnances Jeanneney, ministre du gouvernement Pompidou: la réforme, basée sur la séparation des risques en quatre branches, remettait en cause la délégation de service public concédée à la Sécurité sociale, et imposait une gestion paritaire du salariat et du patronat, sans élections, qui mettait un terme définitif à « *l'expérience de démocratie sociale* » issue de la Libération.

De la cotisation à l'impôt

Deuxième phase: faire basculer une partie du financement de la protection sociale de la cotisation par les salariés et le patronat vers la fiscalité, donnant ainsi à l'État le pouvoir de contrôler les dépenses et les ressources. C'est une loi qui, aujourd'hui, fixe l'enveloppe des dépenses de santé, et surtout des économies à réaliser, et les exonérations de cotisations sociales.

Sous le gouvernement de Michel Rocard, en 1991, la CSG a été inventée. Son taux était initialement de 1,1 %, il est passé à 2,4 % en 1993, à 3,4 % en 1996, à 7,5 % en 1998, à 9,2 % en 2025 pour les salaires et à 8,3 % pour les pensions de retraite avec des exceptions pour les retraités à faible revenu.

Si les gouvernements ont recours de manière privilégiée à cet impôt, c'est parce qu'il

est destiné à éviter une hausse des cotisations sociales. Mieux, en 2018, avec l'arrivée d'Emmanuel Macron à la présidence, la hausse de la CSG d'1,7 point va compenser la suppression des cotisations salariales maladies et chômage, qui va elle-même compenser l'absence d'augmentation des salaires!

La marchandisation de la santé

La mise sous tutelle de l'État de la Sécurité sociale vise une autre grande ambition des prédateurs du capitalisme financier: l'affaiblissement de notre système de santé, particulièrement de l'hôpital public, pour favoriser le développement du marché dans les différents domaines de la santé.

L'État, désormais en partie maître du jeu, contient les dépenses de santé et les dépenses publiques en général pour satisfaire les appétits sans limite des plus riches, tout en facilitant la captation par le privé des secteurs les plus rentables de notre système de santé: développement de l'assurantiel et des complémentaires santé, retraite par capitalisation...

De chacun selon ses besoins, à chacun selon ses moyens

Telle est la « révolution » prônée, sans le dire ouvertement, par Emmanuel Macron et les adeptes d'un capitalisme financier sans conscience ni scrupules, ce que Donald Trump affiche, lui, sans retenue. C'est cette perspective d'insécurité sociale qu'il nous faut mettre en échec en faisant de la solidarité le bien commun de notre société, le ferment de nos luttes dans tous les domaines. □

MACRON, PRÉSIDENT DES MILLIARDAIRES

Dans son livre-programme de candidat à l'Élysée, publié en novembre 2016 sous le titre *Révolution*, Emmanuel Macron écrivait: « *je ne crois pas à l'égalitarisme qui fait que le succès d'autrui devient une offense insupportable* » (p 71). « *Les protections corporatistes doivent laisser la place aux sécurités individuelles* » (p 73). « *Notre fiscalité, et j'inclus ici l'actuel impôt sur la fortune, ne doit plus pénaliser ceux qui réussissent de leur vivant* » (p 87).

Résultat: la fortune de Bernard Arnault, équivalente à 34 milliards de dollars en 2016, atteignait 200 milliards en 2024.

LES VALEURS FONDATRICES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

UNICITÉ

Institution unique et obligatoire qui couvre l'ensemble des risques sociaux : maladie, vieillesse, décès, invalidité, accident du travail, famille...

SOLIDARITÉ

La Sécurité sociale repose sur un principe de solidarité entre tous les citoyens, les cotisations versées par les actifs permettent de financer les prestations pour tous ceux qui en ont besoin, elle est intergénérationnelle et concerne les malades et les bien portants.

UNIVERSALITÉ ET ÉGALITÉ

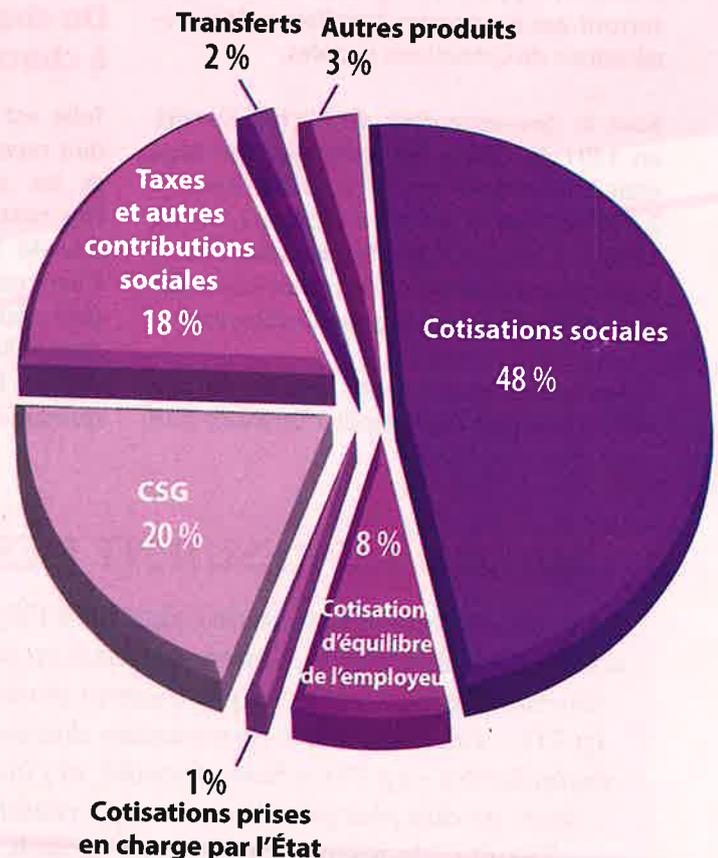
Tous les citoyens et résidents en bénéficient, indépendamment de leur situation. Chacun doit avoir accès à des soins de qualité sans discrimination liée à ses ressources financières ou à son statut social.

GESTION DÉMOCRATIQUE

Assurée par des représentants des travailleurs et des employeurs. Depuis 80 ans, ces principes ont été progressivement attaqués.

Notre Sécu, indispensable, protectrice, bouclier avant même le début de notre vie et jusqu'à la mort, symbole d'une société juste, solidaire, égalitaire et progressiste, est pourtant en danger. Grâce à elle, quelle que soit notre place dans la société, pauvre, riche, jeune ou vieux, on se soigne, on élève nos enfants, on touche une pension de retraite... Cette richesse collective, qui a joué son rôle protecteur, plus que partout ailleurs dans le monde, lors des pandémies de covid, est menacée. La Sécurité sociale n'est pas une entité unique. Elle s'apparente davantage à un système complexe, composé de différentes organisations et institutions, qui œuvrent ensemble pour protéger et accompagner les citoyens. Cette com-

RÉPARTITION DES RECETTES DES RÉGIMES DE BASE ET DU FONDS DE SOLIDARITÉ VIEILLESSE (FSV)* (année 2023)



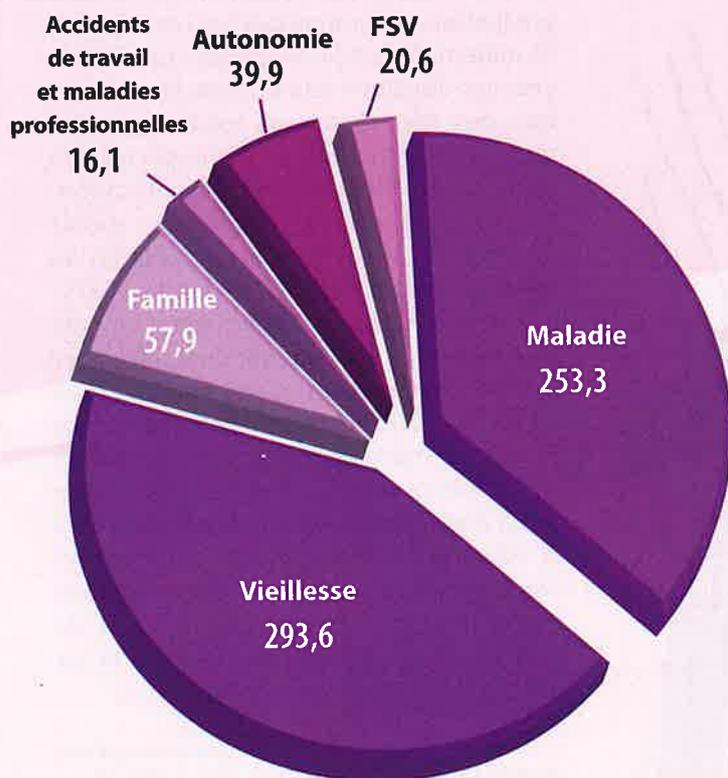
* Établissement public créé en 1993 qui assure des prestations de solidarité non contributives, notamment le minimum vieillesse. Il est financé principalement par la CSG. (www.fsv.fr)

repères

plexité ne doit pas empêcher la compréhension et la lutte contre ce qui se trame et se joue, au fil de l'alternance des gouvernements qui attaquent chacun à leur tour la Sécu.

C'est pourquoi nous avons souhaité vous redonner quelques éléments de repères essentiels, basiques penseront certains, mais indispensables pour en parler, débattre et finalement se mobiliser et lutter. À compléter, bien entendu, par les sources officielles, rapports de la Cour des comptes, rapports annuels de la commission des comptes de la Sécurité sociale... et argumentaires de la Cgt, à retrouver sur le site internet de la confédération. L'UCR-CGT met également à disposition des USR un diaporama complet « *Reconquérir une Sécurité sociale solidaire et intégrale* ». □

LES DÉPENSES EN MILLIARDS D'EUROS (année 2024)



LES BRANCHES

1

MALADIE (CPAM, CARSAT, ETC.)

Pour les risques liés à la maladie, à la maternité, à l'invalidité et au décès

2

VIEILLESSE (CARSAT, CNAV, ETC.)

Pour les retraites de base des salariés du secteur privé

3

FAMILLE (CAF)

Prestations familiales et aides au logement

4

RECOUVREMENT (URSSAF)

Collecte des cotisations

5

AUTONOMIE (CNSA)

Financement des maisons pour personnes en situation de handicap, des Ehpad, des aides aux personnes non autonomes

SANS COMPTER D'AUTRES RÉGIMES SPÉCIFIQUES OU SPÉCIAUX (MSA, ETC.)

80 ans de remise en cause

Depuis sa création, via les ordonnances des 4 et 19 octobre 1945, la Sécurité sociale n'a pas manqué de détracteurs. Leurs arguments se répètent au fil des ans pour ébranler l'édifice. Tour d'horizon.

« **L**a Sécurité sociale est la garantie donnée à chacun qu'en toutes circonstances, il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille, dans des conditions décentes », énonce l'ordonnance du 4 octobre 1945. Financée par ses bénéficiaires par le biais des cotisations sociales, elle est gérée par une majorité de représentants des ouvriers (75 %) et par des représentants du patronat. Alors que, dans l'esprit de ses fondateurs, la demande sociale prime sur la question du financement, les critiques fusent dès sa mise en place. Comme le rappelait l'économiste Nicolas Da Silva¹ au micro

de France Culture : « Dans un débat de 1949 à l'Assemblée nationale (...), des députés disent qu'on ne peut pas la laisser perdurer, non seulement parce qu'elle coûte très cher, mais aussi parce qu'elle laisse proliférer les abus, qu'elle favorise l'absentéisme, qu'elle baisse la productivité dans les entreprises... »².

Coups de boutoir

Les rengaines contre la Sécu se répétant à l'envi, les attaques n'ont pas tardé. Les ordonnances dites Jeanneney, du nom du ministre des Affaires sociales du gouvernement Pompidou, bouleversent le système en 1967. Hausse des cotisations, baisse des prestations, séparation des trois caisses santé-maternité, famille, vieillesse qui doivent chacune équilibrer leur budget, fin de l'élection des administrateurs (neuf sont désignés par le patronat, neuf autres par les syndicats)... En 1990, l'assise des cotisations est modifiée avec la contribution sociale généralisée (CSG), puis la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). La réforme Juppé de 1995 institue un vote du Parlement sur le budget de la Sécu avec la Loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS). En 2018, les cotisations salariales de l'assurance maladie disparaissent, « faisant de la protection sociale de base une politique d'État financée par l'impôt, relevant donc de la solidarité nationale et de l'assistance et non plus de l'assurance », comme le souligne Patrick Mortal³. Aujourd'hui, le travail de sappe continue. Les guichets ferment et les bénéficiaires se coltinent des robots. □



1- Auteur de *La Bataille de la Sécu. Une histoire du système de santé* (La Fabrique éditions, 2022). (cf. encadré p. 20)

2- L'émission *Le Cours de l'histoire de Xavier Mauduit*, du 21 novembre 2024: *Trou de la Sécu? Une histoire à creuser* (écoutable en replay sur: www.radiofrance.fr/franceculture)

3- *L'époque de la solidarité. Petit manuel d'histoire des politiques sociales* de Patrick Mortal, 2024, éditions du Croquant.

Une planète qui reste à conquérir

La France demeure, malgré les régressions actuelles, le pays le plus performant du monde en matière de protection sociale globale, essentiellement grâce à la Sécurité sociale. Mais qu'en est-il des autres ?

Faire le tour du monde des systèmes de protection sociale pourrait sembler plus difficile encore que de finir un Vendée Globe. Nous avons toutefois, aujourd'hui, des outils de mesure que nous offrent, notamment, l'ONU et son Organisation internationale du travail (OIT), des revues indépendantes comme celles de la Cgt et d'autres, qui nous permettent d'avoir une idée des tendances générales.

Une Europe de moins en moins sociale

L'Europe du marché et de la concurrence en vigueur a englouti les pays de l'ex-Pacte de Varsovie et de l'URSS (Bulgarie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Estonie, Pologne, Tchéquie, Slovaquie, Slovénie, Croatie, Roumanie). De ce côté-là, la protection sociale a nettement reculé, depuis la fin du siècle dernier, et se trouve en queue de peloton pour l'essentiel. Et qu'en est-il des autres pays européens, l'Autriche, l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, la Suède, le Danemark, l'Espagne, l'Italie, l'Irlande, la Finlande, la Grèce, la France, auxquels il faut ajouter Malte et Chypre ? Ils vivent une régression constante des prestations sociales, dont le niveau est encore élevé, certes, pour certains, mais la tendance au reflux est là. (Cf. graphique).

Un « reste du monde » en hausse contrastée

« Le Rapport mondial sur la protection sociale pour l'action climatique et une transition juste constate que, pour la première fois, plus de la moitié de la population mondiale (52,4 %) bénéficie d'une forme ou d'une autre de couverture sociale », soit un bond de 12 % depuis 1945, nous dit l'OIT. L'émergence du développement, notamment en Chine et

au Brésil pour exemple, dans des formes très différentes, met ces deux pays au même niveau que les USA (en baisse) et ils progressent. Pendant que le Canada et la Russie sont au coude-à-coude avec des régimes politiques bien différents. L'Inde, malgré son boum économique, reste loin derrière, au niveau de l'Égypte. Et la grande majorité des pays africains vit toujours une situation catastrophique (Cf. carte).

La dynamique des pays qui sont sortis du sous-développement depuis le milieu du siècle dernier a permis de corriger l'énorme différence de traitement des populations en matière de protection sociale, contrairement à la colonisation qui a laissé le « Sud global » en perdition. C'est un des enseignements qu'on peut tirer des tendances actuelles, même si elles sont chaotiques et soumises aux aléas de la géopolitique d'un monde désormais multipolaire. □

Sources : ONU/OIT, Dress, Alternatives Économiques et Économie et Politique.

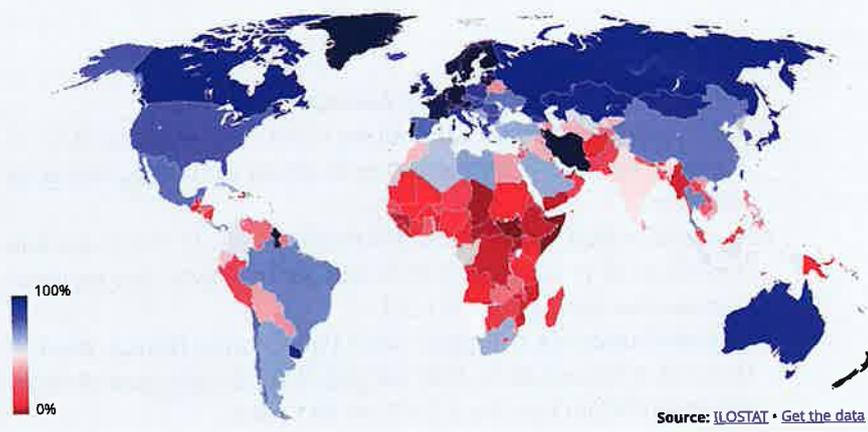
La France, premier pays européen pour les prestations sociales



Lecture : en 2022, la France consacre 32,2 % de son PIB aux dépenses de prestations sociales.

Protection sociale dans le monde

Part de la population couverte par au moins une prestation de protection sociale (%) en 2023



Source : ILOSTAT • Get the data

De l'utilité de la cotisation sociale

Les yeux rivés sur le montant net du salaire, en bas de la fiche de paie, les salariés ne se rendent pas toujours compte de l'importance du montant brut qui inclut les cotisations sociales. Essentielles, elles sont redistribuées lorsqu'on est malade, au chômage ou, bien sûr, à la retraite. Explications.

Il est des évidences parfois utiles à rappeler. Surtout en ces temps troublés où les enjeux autour du financement de la protection sociale, de la Sécurité sociale et des retraites sont au cœur de tous les débats. Il en est ainsi de la question du salaire sur lequel se réalise la plus-value. C'est-à-dire, la différence entre ce qui rémunère le travail et ce qui va au capital. On comprend mieux pourquoi la hausse des salaires a toujours été - et reste plus que jamais - une bataille centrale. Puisque les augmenter, c'est non seulement partager plus équitablement les profits réalisés sur le travail, mais c'est aussi accroître le montant des cotisations destinées au financement de la protection sociale, des retraites en particulier.

Le brut, le net et les truands

Le salaire est donc composé : d'une part, du « net à payer » pour le mois, souvent trop faible pour remplir le frigo, et, d'autre part, du salaire brut, appelé aussi « salaire socialisé ». Lui, sert pour la vie, car il comporte les différentes cotisations mises dans le pot commun de la Sécurité sociale. Au cœur de

la bataille idéologique actuelle, c'est le brut qui est attaqué. Les offensives sur ce salaire socialisé sont nombreuses, subtiles et insidieuses, en distinguant artificiellement le brut salarial et le brut patronal. Autrement dit, les cotisations salariales et les cotisations patronales, les fameuses « charges ». Ils ont beau changer les mots, ce salaire brut est bel et bien celui qui rémunère le travail du salarié.

Depuis 1993, avec les réformes Balladur, le patronat bénéficie d'exonérations successives de plus en plus importantes. En 2022, celles-ci s'élevaient à près de 75 milliards d'euros. Le budget 2025 poursuit cette scandaleuse escalade qui atteint désormais les 80 milliards. La Cgt exige la sortie de ce cercle vicieux qui génère les bas salaires, la précarité et participe à la désindustrialisation. Ces exonérations sont un manque à gagner considérable pour notre Sécurité sociale. Une perte de recettes finalement payée par les plus modestes à travers l'impôt le plus injuste qu'est la TVA.

C'est cette stratégie mortifère qui plombe durablement les comptes sociaux du pays. On se rend mieux compte de l'importance du salaire brut. Surtout lorsqu'on est confronté à la maladie, à l'accident du travail, au chômage, aux congés parentaux, à la maternité ou encore lorsqu'on est à la retraite. Redisons-le donc : le salaire brut est une partie intégrante du salaire.

En 1990, ils ont aussi inventé la CSG et la CRDS, auxquelles les retraités sont aussi assujettis (cf. encadré), pour fiscaliser le financement de la protection sociale et pour, à terme, supprimer la part des cotisations

Les cotisations sociales prélevées sur les retraites :

- la contribution sociale généralisée (CSG), dont le taux est 0 %, 3,80 %, 6,60 % ou 8,30 % selon le montant du revenu fiscal de référence;
- la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) dont le taux est 0,50 %. Elle est prélevée uniquement si vous êtes assujettis à la CSG.
- la contribution de solidarité pour l'autonomie (Casa), dont le taux est 0 % ou 0,30 %. Elle est prélevée uniquement si vous payez la CSG au taux de 8,30 % ou de 6,60 %.

patronales et faire payer aux salariés les cadeaux faits aux entreprises. Un véritable marché de dupes.

Simplifier pour mieux supprimer

Depuis 1931, la fiche de paie est le document obligatoire qui récapitule les éléments constitutifs du salaire. Parfois dématérialisée, elle est aussi dans le viseur des néolibéraux. Pour être sûrs que les travailleurs ne puissent pas comprendre leur fiche de paie, les différents gouvernements l'ont d'abord complexifiée, puis simplifiée, afin de la rendre encore moins lisible... L'objectif étant de masquer chacune des lignes de cotisations sociales. Leur disparition, aujourd'hui, facilitera la suppression des droits de demain.

À noter que les retraités ne reçoivent plus de bulletin de pension. Lui aussi est dématérialisé et il faut le demander. Afin que les retraités visualisent les éléments constitutifs de leurs pensions et de leurs prélèvements sociaux et fiscaux, l'UCR-CGT exige le retour à l'envoi de bulletins de pension en format papier.

De bons salaires pour de bonnes retraites

Dans leur vie, les salariés sont exposés à de multiples aléas : les accidents de travail, la maladie, l'invalidité, le licenciement, les congés (paternité ou maternité) et, bien sûr, les retraites ! C'est pour se protéger pour tout cela, qu'ils cotisent « au pot commun », chacun à hauteur de son salaire, en bénéficiant d'une même protection, selon ses besoins. Depuis 1945, cette merveilleuse conquête sociale collective qu'est la Sécurité sociale, financée sur le travail, donc sur le salaire, permet à tous de bénéficier de la solidarité. Ce « salaire socialisé », c'est aussi de l'entraide intergénérationnelle qui participe à faire société. On mesure mieux combien la bataille pour les salaires des travailleurs concerne aussi les retraités actuels. □

Avec l'amicale collaboration de Thomas Vacheron, secrétaire confédéral de la Cgt, extrait de son billet de blog publié sur le Club Mediapart, le 11 janvier 2025.



Anne cornelout

Nicolas Da Silva: « Reprenons le pouvoir sur la Sécu. »



« De chacun selon ses capacités, à chacun selon ses besoins ».

Cette définition de la solidarité de Louis Blanc, journaliste et historien, membre du gouvernement provisoire en 1848, fut reprise par les fondateurs de la Sécurité sociale en France, en 1945. Sur la base de ce principe universel, la Sécu a depuis résisté aux assauts des marchés financiers et des politiques néolibérales. Pour répondre aux besoins d'une société éclatée et précarisée, elle reste une idée moderne. Et d'avenir. Il est vital de se la réapproprier. Entretien avec Nicolas Da Silva, économiste, maître de conférences à l'université Sorbonne-Paris-Nord.

Dans votre livre [Cf. encadré, ndlr], vous dites que la création de la Sécurité sociale résulte d'une histoire conflictuelle. Entre qui et qui ?

La Sécurité sociale est présentée comme le produit d'un consensus ou d'un compromis. J'insiste sur le fait que la dynamique menant à sa création est marquée par le conflit militaire et social. Par exemple, en 1945, la guerre a changé le rapport des forces politiques. Tout comme les révolutions, les révoltes ou les mouvements sociaux ont imposé de changer la façon dont on organise l'ordre social. Le premier grand texte réglementant les mutuelles date de 1852, dans le feu des confrontations entamées par la révolution de 1848. On pourrait multiplier les exemples. Ce n'est pas seulement l'évidence de la misère ou l'abondance de richesses qui ont conduit à la création de la Sécurité sociale, mais une dynamique conflictuelle. Il me semble important d'avoir ce rappel historique en tête lorsque l'on veut défendre ou étendre la Sécurité sociale.

Santé, famille, accidents et maladies du travail, retraites... la Sécu assure chacun contre les aléas de la vie.

Un bel exemple de solidarité ?

En effet, c'est une institution fondamentalement solidaire. Solidarité des bien-portants envers les malades, des personnes en emploi envers les retraités... Rien à voir avec la charité ou l'assistance. La Sécurité sociale a pour ambition l'universalité.

En outre, elle est aussi efficace économiquement, en proposant un modèle de production et de distribution des revenus alternatif au capitalisme. L'exemple le plus évident concerne les soins de santé: la Sécurité sociale est plus égalitaire que le marché des complémentaires santé.

Pourtant, à peine mise en place, l'État n'a jamais cessé de vouloir reprendre le pouvoir sur la Sécu. Quelle en est la raison ?

Il faut rappeler qu'à sa création, la Sécurité sociale n'est pas étatisée, mais socialisée. Sa gouvernance est alors assurée par des conseils d'administration



élus par les salariés qui représentent 75 % des sièges contre 25 % pour le patronat. C'est pourquoi, dans le livre, j'oppose l'État social à la Sociale. Des politiques sociales publiques peuvent être menées par l'État, en fonction de ses propres objectifs, ou par les intéressés, dans des formes plus démocratiques permettant d'orienter l'institution.

Dès le départ, il y a une hostilité du patronat envers la Sécurité sociale et le pouvoir ouvrier. Ce dernier perdant progressivement de la force, la devise de la Sécurité sociale est passée du « chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins » au « chacun contribue et reçoit selon ses facteurs de risques ». L'ambition d'universalité a, petit à petit, été détournée, la Sécu n'assurant plus tendanciellement que les risques non rentables pour le marché. Celui-ci est désormais invité à se servir grassement pour tout le reste. La hausse des franchises médicales, la réduction des remboursements des arrêts maladie, le projet d'augmentation du ticket modérateur... n'ont pas pour objectif une plus grande efficacité de la dépense de santé, mais sa privatisation. Jamais la question n'est posée sous l'angle des besoins ou de l'efficacité.

Dans votre livre, vous dites que le « trou de la Sécu » n'est pas fondé. C'est-à-dire ?

Toute la thématique du « trou de la Sécu » a pour objectif - et pour effet - d'anesthésier le débat public.

« La Sécu n'assure plus, tendanciellement, que les risques non rentables pour le marché. Celui-ci est désormais invité à se servir grassement pour tout le reste. »

« La question (jamais posée) devrait être celle du financement des besoins : par le marché dispendieux et inégalitaire ou par la Sécurité sociale économique et égalitaire ? »



On choisit quelques chiffres décontextualisés pour imposer le récit d'une institution mal gérée, des assurés qui abusent ou qui fraudent, surtout s'ils sont étrangers... Et ça fonctionne! La population est attachée à la Sécurité sociale: si celle-ci est en danger, les efforts sont plus facilement acceptés. En réalité, d'un point de vue purement comptable, les administrations de Sécurité sociale sont globalement à l'équilibre. Curieusement, on n'évoque jamais la question des exonérations de cotisations et des fraudes patronales aux accidents du travail... Les dépenses augmentent parce qu'il y a des

besoins. La question (jamais posée) devrait donc être celle du financement de ces besoins : par le marché dispendieux et inégalitaire ou par la Sécurité sociale économiquement efficace et égalitaire? « *Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage* », dit l'adage populaire!

Vous invitez à relancer la bataille pour une Sécu auto-organisée contre le capital et l'État. Est-ce encore possible? Et pourquoi?

J'aimerais répondre à cette question par une autre question. Sommes-nous dans une situation plus favorable aujourd'hui que celle de l'Occupation en 1944, quelques mois avant la création de la Sécurité sociale? À certains égards, nous pourrions considérer que la situation actuelle est catastrophique et que tout est perdu. Mais il ne tient qu'à nous de voir à quel point nous avons les moyens de changer les choses. Il faut lutter pied à pied pour reconquérir la Sécurité sociale. Des organisations syndicales y travaillent, comme la FSU, Solidaires ou la CGT. Reprendre le pouvoir sur la Sécurité sociale est un enjeu majeur pour décider collectivement de ce qu'elle doit financer: l'industrie pharmaceutique ou un pôle public du médicament? La clinique ou l'hôpital? Les nombreuses luttes des personnels et des usagers dans les secteurs de la santé contribuent à la dynamique d'une extension du concept de Sécurité sociale à d'autres domaines, comme celui de l'alimentation. C'est dire combien cette Sécurité sociale reste une idée d'avenir. □

LA BATAILLE DE LA SÉCU

La création de la Sécurité sociale n'a pas été le fait d'un consensus national inédit, comme on l'entend souvent, mais plutôt le produit d'une histoire conflictuelle rappelée dans le livre de Nicolas Da Silva. Deux logiques antagoniques s'affrontaient, éclairant les évolutions du système de protection sociale en France jusqu'à aujourd'hui. À la « Sociale », fondée sur l'autogouvernance du système par les intéressés eux-mêmes, s'oppose « l'État social », qui fait de la protection sociale un instrument de contrôle de la population. L'étatisation de la Sécurité sociale, qui est à l'agenda des classes dirigeantes dès 1946, a inversé le principe de solidarité, ouvrant la voie à ce que l'auteur nomme un « capitalisme sanitaire », dont on ne cesse, 80 ans après, de constater les dégâts. Préfacé par Bernard Friot, l'auteur met en avant l'impérieuse nécessité de reprendre le pouvoir sur la Sécu.



La bataille de la Sécu, Nicolas Da Silva, 2022, La fabrique éditions, 15 €.